



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 41100

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les problèmes posés par la prise en charge des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer. Maladie neurodégénérative conduisant progressivement et irréversiblement à la perte de la mémoire - amnésie - et des fonctions cognitives - aphasie, apraxie et agnosie -, la maladie d'Alzheimer touche aujourd'hui, sans distinction de population, de situation géographique, de classe sociale ou d'environnement, entre 300 000 et 500 000 personnes en France dont plus de 10 000 dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ces malades sont d'abord maintenus à domicile puis placés dans des établissements spécialisés. En Seine-Saint-Denis, si des structures d'accueil hospitalières existent comme par exemple à l'hôpital René-Muret de Sevran, elles sont loin de pouvoir répondre à l'ensemble des demandes. Actuellement, les familles de patient rencontrent de plus en plus de difficultés pour s'acquitter des frais entraînés soit par le maintien à domicile soit par l'hébergement en institution. Des prestations sont versées sous la forme d'allocations compensatrices mais restent insuffisantes pour faire face à des dépenses qui peuvent varier de 12 000 à 25 000 francs. Il lui demande de prendre des mesures pour améliorer les formes de prises en charge et assurer une meilleure visibilité des prestations existantes. Avec l'accroissement de la population âgée et le vieillissement de la pyramide des âges, d'autres questions sur la maladie d'Alzheimer devront également être examinées par le ministère comme la reconnaissance de cette pathologie au sein des trente maladies de longue durée, le doublement des crédits de recherche, l'aide à la création de structures d'accueil et les actions visant à rapprocher les soignants et les familles de patients.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41100

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 789